



**Haïti : Action de Lumière des
Enfants**

Solidarité Internationale

Communiqué No 6

Merci pour votre générosité !

A ce jour, 12 Décembre 2012,

nous avons pu grâce à vos dons aider

nos partenaires haïtiens pour une valeur

totale de plus de 100 000 Dollars US (77 000 €).

La situation globale en Haïti :

Nous sommes retournés en Haïti début Octobre 2012 pour une mission de deux semaines. La situation nous a paru améliorée en terme de logement (quelques reconstructions, moins de camps de tentes) et de santé publique (épidémie de choléra sous contrôle), mais cela reste tout relatif et les Haïtiens se plaignent de l'augmentation du coût de la vie et manifestent contre leur nouveau gouvernement. La situation des enfants reste très précaire en raison de la forte natalité et du manque de structures pouvant accueillir le nombre toujours aussi important d'enfants abandonnés. L'arrêt de l'adoption internationale avec la France a diminué les ressources des crèches et leur capacité d'accueil.

Le point site par site :

1. Crèche Maison des Anges :

Cette maison d'enfants (c'est ainsi qu'on appelle maintenant les crèches et les orphelinats) fonctionne bien. La soixantaine d'enfants, dont beaucoup de nourrissons, a emménagé depuis plusieurs mois dans les nouveaux locaux construits sur l'emplacement de l'ancienne crèche détruite par le séisme. Grâce à l'aide internationale et à la vigilance de la directrice Gladys et de son personnel, les enfants se portent bien.

Ci-dessous la salle de jeux.



Lumière des Enfants finance toujours le salaire de 3 nounous et une tonne et demi de lait vient d'arriver en bateau pour Maison des Anges, financée par vos dons et acheminée grâce au travail de l'association vendéenne SAVENA.

Le projet du second site de Faucher avance aussi puisqu'il accueille déjà trente enfants plus grands, non adoptables, confiés par les autorités haïtiennes suite à la fermeture de maisons d'enfants non conformes. Ces enfants sont dits « à risque » car perturbés par de nombreuses carences. La Maison des Anges essaie de les scolariser ou de leur apprendre les métiers de l'agriculture.

2. Crèche Bon Berger de Fatima :

Cette petite maison d'enfants (24 enfants quand même) connaît encore des difficultés. Elle réalise très peu d'adoptions et manque beaucoup de moyens.

Nous continuons à payer le salaire de deux nounous, la cuisinière et l'infirmière. Depuis un an, nous aidons aussi à payer le loyer.

Suite à cette mission, nous avons décidé d'augmenter significativement notre aide en participant à l'embauche d'un professeur, qui vient tous les matins éduquer et éveiller les enfants, en aidant au financement d'un poulailler, et surtout en

recrutant Nadine, qui va aider les directrices Evena et Ilya à faire avancer les procédures d'adoption. Ainsi, Bon Berger de Fatima devrait progressivement retrouver une autonomie financière grâce au versement des frais d'entretien des enfants par les familles adoptives.

Ci-contre notre correspondant Yvens fait la cueillette pour les enfants



de BBDF.

Bon Berger de Fatima vient de profiter de l'arrivée d'une tonne de lait financée grâce à vos dons (comme Maison des Anges) .

3. Port de Paix :

Nous sommes retournés à Port de Paix, cinquième ville d'Haïti, 250 000 habitants, en prenant la très belle et très chaotique route du Nord. La ville nous a encore frappés par sa misère, sa saleté, son manque d'infrastructures (eau, électricité, routes, hôpitaux ...).

Nous avons été accueillis par notre amie française Jeannette et hébergés chez frère Hermann et les Sœurs Lassaliennes de Jésus.

L'ambiance était effervescente car nous sommes arrivés la veille de la rentrée scolaire et que les Sœurs dirigent l'école attenante au foyer d'enfants. Il reste environ 40 enfants au foyer, exclusivement des filles. Les autres enfants ont été placés chez des proches parents de Port au Prince. Pour mémoire, ces enfants sont pour partie des orphelins de Port au Prince qui ont perdu leurs parents lors du séisme, et pour l'autre partie des enfants de familles défavorisés de Port de Paix. Ils sont logés, nourris, habillés et éduqués par les Sœurs.

Lumière des Enfants organise le parrainage de 17 de ces enfants.

Nous avons pu rencontrer ces enfants, leur donner des lettres et petits colis confiés par leurs parrains.

Nous avons longuement parlé des projets du foyer avec Sœur Majorie et frère Hermann, qui vit maintenant sur place.

Ils manquent de ressources, et **nous continuons à payer le salaire de deux nounous et d'un instituteur** (Junior, qui s'occupe entre autres des parrainages). Lors de la mission, **nous leur avons acheté un ordinateur portable** en remplacement de l'appareil volé, **et du matériel scolaire.**



Frère Hermann le jour de la rentrée scolaire (deux de ces enfants sont parrainés par Lumière des Enfants)

4. Fondation Enfant Jésus :

Nous nous sommes d'abord rendus à Lamardelle, cœur des actions sociales de la Fondation Enfant Jésus.

Entourés de la sœur de Gina et de la maman de Lucien (Directeurs de la Fondation), nous avons pu constater les progrès du programme scolaire (600 enfants scolarisés, garderie pour les plus petits, ouverture de classes de niveau supérieur, meilleure formation des maîtres, création d'une salle d'informatique) et médical (agrandissement de la clinique, augmentation de sa fréquentation).



La garderie de Lamardelle

Nous avons pris des nouvelles des **femmes handicapées (suite au séisme)** qui avaient été prises en charge à Lamardelle (fourniture de prothèses, rééducation, soutien psychologique, formation professionnelle), **programme que nous avons financé l'an dernier pour 40 femmes (18 000 Dollars US)**. La plupart ont réussi leur réinsertion et certaines sont même devenues des employées de la Fondation.

La crèche de Lamardelle n'accueille plus que les enfants dits « à risque », non adoptables, confiés par l'Etat haïtien. Cela représente un surcoût très important pour lequel **nous avons aidés la Fondation Enfant Jésus à hauteur de 2000 US Dollars en Juin dernier.**

Les enfants adoptables ont été transférés à la crèche de Kenscoff.

Kenscoff fut justement l'étape suivante de notre périple, dans les montagnes à 2000 m d'altitude.

Nous avons résidé quelques jours chez Gina et Lucien, le temps de visiter à plusieurs reprises la crèche (*photo ci-dessous*), qui accueille notamment une dizaine d'enfants porteurs du virus HIV. Nous avons constaté le sérieux du suivi et du traitement de ces enfants.



Gina nous a aussi parlé

de deux projets sociaux de grande ampleur que la Fondation Enfant Jésus met en chantier à Petit Goave et sur le terrain de leurs anciens bureaux effondrés de Port au Prince. Il s'agira de prévention de l'abandon, de santé et de formation des adultes et des maîtres.

5. l'ouragan Sandy :

Hélas, Peu après notre retour, l'ouragan Sandy a causé de gros dégâts à la Fondation Enfant Jésus : route de Lamardelle détruite, toiture et château d'eau de la crèche de Kenskoff envolés ...



Route inondée, mur d'enceinte détruit à Lamardelle

Nous avons envoyé une aide d'urgence de 1 050 € et allons proposer le parrainage d'enfants scolarisés à Lamardelle dans l'école de la Fondation Enfant Jésus.

Ce parrainage de 20 € par mois couvre la scolarité, les livres, le matériel scolaire, l'uniforme, les soins médicaux (à la clinique communautaire de la Fondation) et deux repas chauds par jour. La Fondation s'engage à envoyer un courrier du filleul, son bulletin scolaire, des photographies et des nouvelles de sa santé trois fois par an.

Appel urgent aux dons et aux parrainages :

Hélas, les dons ont beaucoup baissé depuis l'« effet séisme » et notre réserve est presque épuisée. Nous organisons des événements (marchés de Noël, concerts), mais cela ne suffit pas.

Si nous ne recevons pas de dons significatifs, nous allons devoir arrêter la plupart de nos actions. L'arrêt du versement des salaires et du loyer à Bon Berger de Fatima ou à Port de Paix notamment, mettrait les enfants de ces structures en péril.

Nous avons besoins de quelques parrainages pour venir en aide à la Fondation Enfant Jésus, **mais surtout de dons** pour tenir nos engagements en Haïti.

Vous avez tous été déjà très généreux envers les enfants d'Haïti, et nous ne voulons pas vous harceler, mais c'est la vérité !

Merci de relayer ce communiqué à vos proches, le bouche à oreille est essentiel dans ce domaine.

Rappelez-leur que notre association est composée de bénévoles et ne prend aucun frais de fonctionnement, que nous connaissons bien nos partenaires haïtiens et nous portons garants de leur honnêteté et de leur professionnalisme.

Nous nous engageons à envoyer un communiqué détaillé à tous nos donateurs au moins une fois par an, qui explique l'usage que nous avons fait de leur don.

Rappelez-leur enfin que Lumière des Enfants étant un organisme reconnu d'« aide aux personnes en difficulté », **les dons donnent droit à une réduction d'impôt de 75% du montant du don** (jusqu'à 523 € de réduction, 66% au-delà). **Un don de 100 € ne revient ainsi qu'à 25 €** pour un donateur imposable.

De même, les **entreprises donatrices sont considérées comme mécènes et bénéficient d'une déduction de 66% du montant de leur don.**

Priscilla et Sébastien Devulder, coordinateurs Haïti pour
Lumière des Enfants

Vous trouverez au verso de cette feuille le bulletin de don et de parrainage.

à renvoyer à "LUMIÈRE DES ENFANTS"
- Sklerder ar Vugale -
5, place Saint Yves
Ker Uhel
22300 LANNION

OUI, je souhaite soutenir l'Organisme "Lumière des Enfants - Solidarité Internationale" dans ses actions en faveur des enfants d'Haïti.

Barrer les lignes inutiles :

1°) Je soutiens l'action de "Lumière des Enfants" par un don unique (chèque) de €

2°) Je soutiens l'action de "Lumière des Enfants" par un parrainage collectif de € par mois ou par trimestre (prélèvement).

3°) Je soutiens l'action de "Lumière des Enfants" par le parrainage individuel d'un enfant de Port de Paix ou de Lamardelle pour un montant de 20 € par mois ou 60 € par trimestre (prélèvement). Je recevrai des nouvelles trois fois par an.

Un reçu fiscal vous sera adressé en début d'année prochaine, à joindre à votre déclaration de revenus.
Rappel : votre don vous donne droit à une déduction fiscale de 75% du montant du don.

Nom : Prénom :

Adresse :

Adresse email pour recevoir nos prochains communiqués :

Pour les prélèvements, prière de compléter la partie ci-dessous et de joindre obligatoirement UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE récent.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENTS

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier, si sa situation le permet, les prélèvements qui seront émis à mon nom par Lumière des Enfants.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR

458312

TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....

ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE

Nom :
Adresse :
.....

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

Code banque : _____ Code guichet : _____
N° du compte : _____ Clé RIB _____

ORGANISME CRÉANCIER

LUMIÈRE DES ENFANTS
1, chemin de Crech an Taro
22300 LANNION

15589 22826 03110269440 67
| | | | | | | | | | | | | | | | | |

Je vous autorise à prélever sur mon compte la somme de _____ Euros

Chaque mois

Chaque trimestre

À compter du / / . Les présentes instructions sont valables jusqu'à annulation de ma part.

Date :

Signature du titulaire du compte à débiter :

